Bibliothèque

Lundi 6 octobre 1924. — No 116. TELEPHONE 52 64me année.

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISSANT A MARTIGNY LES LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI

ABONNEMENTS
SUISSE : Un an ..... fr. 9.—
Avec *Bulletin officiel* ..... » 13.50
ETRANGER : Un an ..... fr. 18.—
Avec *Bulletin officiel* ..... » 22.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)

RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY
Compte de Chèques postaux II c 58
JOINDRE 20 CENTIMES EN TIMBRES-POSTE A TOUTE DEMANDE DE CHANGEMENT D'ADRESSE

ANNONCES (Corps 7)
CANTON ..... 20 ct. | ETRANGER ..... 30 ct.
SUISSE ..... 25 » | *RÉCLAMES* .... 50 »
(la ligne ou son espace)
S'adresser à PUBLICITAS, Société anonyme suisse de Publicité ou à l'ADMINISTRATION du „CONFÉDÉRÉ"

Les vieillards du Vieux Pays

Au 1er décembre 1920, la population de résidence ordinaire était en Valais de 128,246. On comptait 4902 personnes des deux sexes ayant atteint l'âge de 70 ans, soit 2441 hommes et 2461 femmes. Sur ce nombre, il y avait 963 personnes (451 habitants masculins et 462 féminins) qui comptaient quatre-vingts ans et plus. Parmi elles 50 (24 hommes et 26 femmes) étaient nonagénaires. Les 4 arrivant aux 95 ans étaient deux vieilles filles d'Entremont et de Sierre (Dieu leur a prêté assez longue vie pour coiffer sainte Catherine à satiété), un veuf du district de Martigny, et une veuve de celui de St-Maurice. Donc, trois femmes et un seul individu du sexe masculin se sont trouvés dans ces quatre extrêmes vétérans, tous d'origine suisse. Le veuf de Martigny et une des célibataires avaient 98 ans. La veuve de St-Maurice en comptait 97 et l'autre vieille demoiselle 95 printemps. Des 50 nonagénaires, 13 (6 hommes et 7 femmes) étaient célibataires. Veufs et veuves dominent naturellement dans les classes d'âge avancé. Le plus âgé des hommes mariés ayant femme vivante comptait 93 années et la doyenne des épouses 89.

L'avance du sexe féminin parmi les vieillards dépassant 70 ans nous paraît trop faible pour qu'on en puisse tirer des déductions. Cette différence en faveur des femmes peut cependant avoir quelque signification du fait que sur l'ensemble de la population, la « moitié » masculine est supérieure à la moitié féminine, comme du reste dans tous les recensements valaisans antérieurs. La balance s'était bien égalisée en 1920, le recensement accusait 65,007 hommes et 63,239 femmes. La disproportion était sensiblement plus grande en 1910 (66,849 hommes et 61,532 femmes). La population féminine a augmenté de 1700 unités en dix ans, bien que la population de résidence ait subi un déchet de 135 individus de l'un à l'autre des derniers recensements. C'est ce qui fait que le contingent masculin compte, en 1920, 1842 têtes de moins qu'en 1910.

Nous avons voulu grouper les octogénaires et nonagénaires par districts, en plaçant en tête les districts les plus populeux. Nous obtenons le tableau suivant :

	De 80 à 90 ans	90 et au delà	En tout
Valais	**913**	**50**	**963**
1. Sierre	69	5	74
2. Martigny	91	6	97
3. Monthey	93	3	96
4. Sion	75	4	79
5. Brigue	42	6	48
6. Conthey	76	1	77
7. Viège	64	1	65
8. Entremont	115	4	119
9. St-Maurice	70	4	74
10. Hérens	52	4	56
11. Loèche	65	5	70
12. Rarogne :			
Occidental	45	3	48
Oriental	19	—	19
13. Conches	37	4	41

Si nous classons les districts d'après le nombre d'octogénaires par 1000 habitants, nous devons les ranger dans cet ordre :

1. Entremont	13,05	pour 1000
2. Rarogne Occ.	10,30	»
3. Conches	10,15	»
4. Loèche	9,68	»
5. St-Maurice	9,15	»
6. Rarogne Or.	8,63	»
7. Conthey	7,81	»
Valais (moyenne)	7,51	»
8. Monthey	7,40	»
9. Hérens	7,26	»
10. Viège	6,68	»
11. Martigny	6,59	»
12. Sion	6,47	»
13. Brigue	4,80	»
14. Sierre	4,70	»

On remarquera tout d'abord le nombre sensiblement plus considérable d'octogénaires dans le district montagneux d'Entremont, qui vient en tête de cette liste. Peut-on en tirer une conclusion sur la longévité dans cette région ? Il faudrait d'abord posséder des données et des calculs similaires pour les recensements antérieurs. Pour constater si la longévité est plus considérable en montagne qu'en plaine, il serait nécessaire de procéder à un dénombrement des vieillards par communes et non seulement par districts, car ceux-ci se partagent en général plus ou moins également entre les rives du Rhône et les vallées latérales plus élevées. Nous n'avons pas sous la main les éléments de cette étude.

Le grand nombre d'octogénaires de l'Entremont semble être un argument en faveur de la plus forte longévité montagnarde, si le phénomène se confirmait aux recensements précédents. Nous ne le savons pas. Ce qu'il y a de certain, c'est que la forte proportion que révèle la statistique ci-dessus est en tous cas même dépassée dans quelques villages élevés du val de Bagnes : Lourtier et Verbier, par exemple. Les chiffres de Rarogne et de Conches viennent à l'appui de la plus grande longévité des montagnards ; par contre, d'autres régions tout aussi élevées que les précédentes, comme les districts d'Hérens et de Viège, tombent au-dessous de la moyenne et ont moins de vieux que ceux qui comprennent les localités les plus faibles du canton en altitude. Au bas de l'échelle, nous remarquons cependant les districts où se trouvent plus importantes les agglomérations citadines et industrielles.

Notre petit champ d'observation est trop exigu pour que nous puissions tirer des déductions de remarques faites en feuilletant le dernier fascicule du recensement fédéral relatif au Valais.

— Si nous prenons la tranche des septuagénaires, soit les personnes ayant entre 70 et 79 ans d'âge, inclusivement, nous trouvons encore ceci de curieux que l'Entremont, dont la population totale est sensiblement en dessous des deux tiers de celle des grands districts de Sierre et Martigny, en compte davantage que chacun de ces deux districts, soit 490 contre 463 à Martigny-district et 373 à Sierre-district. Il n'y a donc que des vieux dans le bassin ombreux des Dranses et des jeunes gens seulement dans la « Noble Contrée du soleil ». G.

Les vins d'importation

On vendange. Pour nos courageux vignerons valaisans, 1924 est, hélas, une année bien ingrate. Ce sont les plus à plaindre. Les consommateurs, eux, payeront le vin un peu plus cher, c'est entendu, mais la boisson qui réjouit le cœur de l'homme ne manquera pas pour autant dans nos établissements. On constate en effet qu'à défaut de la récolte du pays, les vins étrangers nous arrivent en grandes quantités. Un trafic important est signalé en ce moment au Simplon. Et, contrairement à ce que l'on pouvait observer ces années passées, les arrivages consistent surtout en vins blancs. Ils sont destinés en bonne partie au canton de Vaud, et tout particulièrement aux centres viticoles où le déchet de la récolte indigène est le plus sensible, mais aussi au Valais. Il en est arrivé pour Sierre, St-Léonard, Sion et Martigny.

Si tous ces vins du dehors sont mis dans le commerce, sans équivoque, sous leurs véritables étiquettes de vins étrangers, il n'y a rien à dire, malgré la redoutable concurrence qu'ils font aux nôtres. C'est du commerce et nos vignerons seront trop faibles pour refouler l'invasion. Mais, sans vouloir accuser personne, on peut redouter des confusions, volontaires ou involontaires, qui peuvent être très préjudiciables aux producteurs de chez nous.

Les autorités chargées du contrôle des vins importés ne sauraient être trop vigilantes en cette matière. Ces importations très actives de vin blanc doivent être surveillées de près, afin que la marchandise, une fois notre frontière franchie, ne soit pas vendue comme produit du pays. On devra être sévère au sujet des étiquettes adoptées pour les réexpéditions. Les véritables vins vaudois et valaisans ne doivent pas avoir à souffrir de la promiscuité, si l'on peut dire.

Les vignerons ont déjà bien assez eu à souffrir des intempéries des saisons et de tous leurs autres ennemis réunis, sans qu'ils aient encore à subir une concurrence déloyale de la part d'importateurs qui manqueraient de délicatesse en présentant des produits étrangers sous une étiquette trompeuse, ce qui aurait pour conséquence de déprécier l'authentique liquide pétillant qui a coulé dans les pressoirs du pays.

Chambres fédérales

La vaccination

En réponse à une petite question posée par M. Duft (St-Gall) le 18 juin 1924, le Conseil fédéral a déclaré que l'épidémie de petite vérole ayant fait sa réapparition dans divers endroits, le moment n'est pas encore venu d'abroger l'arrêté fédéral sur la vaccination contre la petite vérole. Dès que l'épidémie pourra être considérée comme entièrement éteinte, l'arrêté sera abrogé.

M. Duft est bien pressé !

Le Bernerhof

MM. les députés Schirmer, Tschumi, Joss et Odinga posent au Conseil fédéral une « petite question » relative aux frais occasionnés par les réparations de l'hôtel Bernerhof, acquis l'an passé par la Confédération. Un message du Conseil fédéral du 18 août 1923 évaluait à 450,000 fr. le montant des réparations à effectuer à l'immeuble. On apprend aujourd'hui que ce devis est dépassé de 430,000 fr. Bien plus, depuis mars dernier, on refuse tout payement aux entrepreneurs et maîtres d'état qui ont exécuté les travaux.

Le Bernerhof aurait donc coûté aujourd'hui, calcule M. Jean Bauler, dans la « Tribune de Lausanne », fr. 3,815,000, sans compter 500,000 fr. pour le moins, de frais de déménagements. Des devis fournis par trois architectes qualifiés de la ville fédérale, il ressortirait qu'un bâtiment entièrement neuf de la même contenance eût coûté entre fr. 1,560,000 et fr. 1,700,000. L'achat du Bernerhof fut une opération onéreuse. Nous laissons, bien entendu, toute la responsabilité des chiffres cités au journaliste qui les a publiés.

La nouvelle organisation des troupes

Au cours de la vaste discussion de jeudi, un des adversaires du projet, M. Billieux, député radical du Jura bernois, a touché un mot de la Furkabahn, la ligne ferrée intercantonale en souffrance, pour le salut de laquelle la Confédération refuse deux ou trois millions. Dans un autre passage de son discours, le député jurassien évoque le souvenir d'un citoyen marquant, le pacifiste Albert Gobat. C'est ce qui donne l'occasion au peu scrupuleux Pierre Grellet, de la « Gazette de Lausanne », de rabaisser les mérites de l'ancien directeur de l'Instruction publique du canton de Berne et de mettre en doute la sincérité de sa constante propagande en faveur de la Paix. Les perfides suspicions de M. Grellet sont une indignité que cet écrivain, pourvu de beaucoup trop d'imagination et de fantaisie, n'aurait pas dû se permettre à l'égard d'un méritant citoyen défunt.

Il ne faut pas toujours juger les absents à son aune. Les propres intentions de M. Grellet sont-elles aussi pures que la femme de César ?

Selon M. Dollfus (Tessin), il est indubitable que si la Belgique avait été plus fortement armée en 1914 et si la Suisse avait été désarmée, c'est notre pays qui aurait été envahi et non la Belgique !

Vendredi, le Conseil national procède au scrutin, à l'appel nominal, sur la proposition de renvoi formulée par le socialiste Huggler.

Elle est rejetée par 118 voix contre 55 et 3 abstentions (MM. **Troillet,** Eggspulher et Haefliger de la Droite). Les 55 partisans du renvoi comprennent la totalité des socialistes présents, les deux communistes, plus sept radicaux (MM. von Arx, Billieux, Graf, Maggini, Olgiati, Rochaix et Rusca), quatre membres de la droite (MM. Balestra, Choquard, Gottret et Pitteloud), un membre du centre (M. Cornaz), et un du groupe de politique sociale (M. Otto Weber).

M. Bolle, de Neuchâtel, progressiste national, n'est pas arrivé assez tôt pour renforcer la minorité d'une unité.

L'entrée en matière est ensuite votée.

Les articles ne donnent pas lieu à un débat. M. Reinhard demande seulement des explications sur les mesures prises pour se défendre contre les gaz asphyxiants.

M. Scheurer répond que les gaz sont moins dangereux dans un pays de montagnes que dans les plaines. Grâce à notre industrie chimique, nous serons en mesure de nous protéger efficacement. On étudie actuellement la fabrication d'un masque confectionné selon les derniers perfectionnements.

Après quelques remarques de MM. Fägi et Schöpfer, l'arrêté est adopté, ainsi qu'une motion présentée par M. Minger demandant que le budget de 1925 assure l'application intégrale des dispositions constitutionnelles en matière militaire et qu'il permette de réaliser les améliorations nécessaires.

Le **Conseil des Etats** a adopté en votation finale la loi sur les **stupéfiants.**

Les livraisons de blé indigène

Question Nobs (Zurich) du 4 juin 1924 :

« Le Conseil fédéral est-il en mesure de fournir des renseignements précis sur la manière dont les livraisons de blé indigène à la Confédération se répartissent entre les cantons ? »

Réponse du Conseil fédéral, du 29 septembre 1924 :

La livraison du blé indigène des récoltes de 1917 à 1920 a eu lieu par l'entremise des autorités communales. Elles ont été portées en compte par communes ; en ce qui concerne les récoltes de 1919 et 1920, les livraisons de blé ont été aussi récapitulées par cantons. Elles comptaient en tonnes :

	1919	1920
Zurich	3,998	1,789
Berne	13,124	9,261
Lucerne	6,422	3,256
Uri	70	—
Schwytz	92	9
Unterwald-le-haut	148	—
Unterwald-le-bas	106	—
Glaris	268	22
Zoug	166	16
Fribourg	3,273	1,838
Soleure	2,072	1,408
Bâle-Ville	202	116
Bâle-Campagne	1,337	703
Schaffhouse	1,383	699
Appeozell Rh.-Ext	285	2
Appenzell Rh.-Int.	43	—
St-Gall	764	62
Grisons	71	10
Argovie	2,720	1,536
Thurgovie	4,104	951
Tessin	36	27
Vaud	13,596	4,650
Valais	**120**	**29**
Neuchâtel	563	134
Genève	2,707	1,311
Divers	680	—
Total	58,350	27,829

Depuis 1921, l'administration fédérale des blés se procure le blé indigène par l'entremise de fédérations de syndicats

En 1923, les coopératives agricoles ont livré 90,346 tonnes de blé indigène, à l'administration fédérale des céréales. Vient en tête l'Union des coopératives agricoles de Berne et cantons voisins avec 25,636 tonnes ; la société vaudoise d'agriculture et de viticulture avec 21,882 tonnes ; l'Union des coopératives agricoles de la Suisse orientale 8180 tonnes ; la fédération des syndicats agricoles de Fribourg 7765 tonnes ; l'Union des coopératives agricoles de la Suisse centrale avec 7790 tonnes.

Le Cercle agricole de Genève a fourni 4044 tonnes ; la Coopérative agricole de Soleure 5160, celle de Thurgovie (Bürglen) 3701, de Winterthour 2187, de Schaffhouse 1424, la Société neuchâteloise d'agriculture 1124, **l'Association agricole du Valais 183,** la Coopérative agricole de Bellinzone 168, un groupement st-gallois 192 et un groupement grison 110 tonnes.

Exposition valaisanne à Genève

(du 4 au 12 octobre 1924)

Les premières journées

L'Exposition a ouvert ses portes samedi et l'inauguration a eu un plein succès. Les visiteurs étaient nombreux samedi et dimanche, journée des conseillers municipaux et des préfets. Le train spécial du Valais, dimanche matin, était bondé.

Samedi matin, un cortège pittoresque a parcouru Genève, de la gare de Cornavin au Bâtiment électoral. On remarquait un peloton de 12 gendarmes valaisans en grande tenue, la vieille musique de Champéry avec les grenadiers d'autrefois. De nombreux personnages officiels avaient pris place dans le cortège, notamment les représentants des autorités genevoises, cantonales et municipales, le Conseil d'Etat du Valais « in corpore », ainsi que de nombreuses notabilités du monde politique, agricole et commercial.

A midi, un banquet officiel était servi au Bâtiment électoral. Des discours furent prononcés par MM. Boveyron, vice-président du Conseil d'Etat de Genève ; Troillet, conseiller d'Etat du Valais ; Rochaix, conseiller national ; René de Werra, président du Comité d'organisation, et Jules Albrecht, commissaire général de l'Exposition de Genève.

Nous lisons dans la « Suisse » :

Chacun s'en fut ensuite visiter en détail les stands aménagés avec beaucoup de « couleur locale ». A tout seigneur, tout honneur : les vins réputés du Valais y figurent en bonne place et ont attiré de nombreux dégustateurs. Faut-il citer les crus fameux : Dôle, Molignon, Montibeux, Château-Conthey, Etoile du Valais, Johannisberg, Brûle-fer ? On voit encore une accumulation de savons, de pâtes, de conserves de fruits et de légumes, des viandes séchées, du tabac, un amoncellement de denrées qui font du Valais une sorte de pays de Cocagne.

Et tout cela présenté au milieu du décor somptueux, des rochers, des neiges éternelles et des villages rustiques, plantés sur les collines, ou enfouis dans les vallées. Mais toutes les descriptons ne valent pas une visite.

Ajoutons que dans l'après-midi, les danseurs et danseuses ont obtenu un vif succès, à faire pâlir nos modernes blues et schimmys.

Procès-verbal des opérations du jury

Le jury chargé d'examiner les fruits était composé de M. John Rochaix, conseiller national, nommé président, et de MM. Ch. Benoit, à Rolle ; Fernand Chenevière, à Céligny, et John Wolf, au Grand Saconnex. Il s'est réuni le samedi 4 octobre et a fait les constatations suivantes :

Il a été impressionné par l'importance et la beauté des fruits présentés. Il félicite non seulement les producteurs valaisans, pour leur magnifique effort collectif, mais aussi et particulièrement le service d'agriculture du canton du Valais et son distingué chef M. Giroud, pour les soins apportés à la préparation de l'exposition et à la présentation des produits.

Nous rendons un hommage sincère à M. le conseiller d'Etat Troillet, chargé du Département de l'Initérieur en Valais pour tout le dévouement qu'il apporte au développement de la culture fruitière dans son canton.

(Signatures).

Palmarès

Collectivité cantonale, 15 points (avec félicitations du jury).

Sociétés et syndicats agricoles (maximum des points, 15) : Société d'agriculture de Sion, 15 points (avec félicitations du jury pour beauté des fruits et présentation) ; — Mayor Eugène et Co, Bramois, 15 ; — Comptoir commercial, Saxon, 14 ½ ; — Société d'agriculture de Martigny-Ville, 13 ; — Soc. d'Agr. de St-Léonard, 10 ; — Soc. d'Agr. de Saxon 10 ; — Soc. d'Agr. de Fully, 8.

Collections (contenant au moins 10 variétés officiellement recommandées) : Roduit Edouard, Fully, 14 points ; — Giroud Edmond, Chamoson, 14.

Lots de fruits (officiellement recommandés), maximum 10 points : Bérard Zénon, 9 ½ ; — Evéquoz Raphael, Conthey, 9 ; — Moulin Joseph, Riddes, 9 ; — Vouilloz et Favre, Vex (952 m.), 8 ½ (mention spéciale pour fruits de montagne) ; — Bodenmann Clément, Lax (1047 m.), 8 (mention spéciale) ; — Rézert Jules, Riddes, 8 ; — Mlle Isaline Mariétan, Val d'Illiez (1917 m.), pour abricots Luizet (mention spéciale).

Négociants (maximum 20 points) : Varone et Co, Sion, 17 points.

Nuages artificiels

D'intéressantes expériences viennent d'être faites sur l'Almend, près de Thoune, au sujet de la production de nuages artificiels pour la dissimulation d'objets militaires (artillerie, gares, etc.). Les expériences ont été poursuivies sur la base des résultats obtenus déjà à Thoune et ensuite à l'Ecole polytechnique sous la direction du chimiste Dr Schmutz. En un court espace de temps, de grandes surfaces ont été prises dans un nuage qui est resté longtemps sur place grâce au faible mouvement de l'air. Les objets sont rendus invisibles.

VALAIS

FAVORISEZ LA « SEMAINE SUISSE »

(Comm. du Dpt. de l'Intérieur). — Le Département de l'Intérieur du canton du Valais rappelle au public que la manifestation nationale de la « Semaine Suisse » aura lieu, cette année, du 11 au 25 octobre. Cette manifestation remplit, en ce moment surtout, une tâche importante. Le chômage sévit toujours en Suisse. La production industrielle et la production agricole, ainsi que le commerce indigène, souffrent de l'importation de marchandises provenant des pays dont le change est déprécié.

La solidarité entre les groupements professionnels de l'industrie et de l'agriculture et entre citoyens doit être la base du développement de l'économie nationale.

Commerçants, exposez des marchandises d'origine suisse dans vos vitrines et cherchez à faire apprécier toujours davantage les produits du pays.

Consommateurs, contribuez également activement au développement des arts et métiers et de l'agriculture en achetant des objets fabriqués en Suisse et en consommant des produits agricoles, comme nos excellents vins et fruits, qui ont crû sur le sol national.

En participant de manière active à la manifestation de la Semaine Suisse, commerçants, producteurs et consommateurs, vous remplissez un devoir patriotique, vous concourez à développer l'économie nationale et, par le fait même, vous contribuez à votre prospérité personnelle.

Le comité pour l'organisation cantonale de la Semaine Suisse a pour président M. A. Gertschen, industriel à Brigue-Naters, et pour secrétaire M. W. Perrig, secrétaire de la Chambre de Commerce, à Sion.

LES ACCIDENTS DU DIMANCHE

Dimanche matin, à 4 heures, un camion-automobile allant vers Sion, a, faute d'un éclairage suffisant, quitté la chaussée et chu dans un fossé plein d'eau bordant la route, à gauche, près de Vernayaz. Les occupants en ont été quittes pour un bain de pieds et de siège, avec quelques dégâts à la machine.

— Dimanche, une automobile venant de Rue (Fribourg), descendait la route d'Oron pour arriver à Lausanne, par la Sallaz. Elle était conduite par son propriétaire, M. Basile Berclaz, commerçant à Veyraz, près Sierre. L'allure était modérée, 10 à 15 km. à l'heure, ce qui fut un bonheur pour les occupants. En effet, arrivée à 500 mètres au-dessus de la Sallaz, l'auto cessa brusquement d'obéir à son conducteur. Avant que M. Berclaz ait pu freiner, sa machine se lançait sur la gauche de la route heurtait une boute-roue qui arracha complètement la roue gauche de l'avant de la machine. Celle-ci s'affaissa du côté gauche pour rester immobilisée dans le talus, quelques mètres plus bas.

Des occupants, une dame reçut de légères blessures, tandis que le frère du conducteur, M. Charles Berclaz, 22 ans, était sérieusement blessé à l'avant-bras gauche par des éclats de verre. Le Dr Meylan lui donna les premiers soins, puis il fut conduit à l'Hôpital cantonal, où on lui fit une piqûre antitétanique. Le blessé put regagner son domicile par le train.

La machine, une grosse Martini, est sérieusement abîmée et hors d'usage pour le moment.

— L'automobile de M. Henry Py, à Ste-Croix, chargée de quatre personnes, est entrée en collision, entre Aigle et Bex, au lieu dit « La Praille », à l'endroit où le chemin de fer Aigle-Ollon-Monthey rejoint la route, avec une voiture de l'Aigle-Monthey. Tout se borne heureusement à des dégâts matériels : un marchepied faussé à la voiture de l'Aigle-Ollon-Monthey, un essieu avant faussé à la voiture automobile.

Chez les horticulteurs. — La Société cantonale d'Horticulture du Valais organise une Assemblée-Exposition de tous produits horticoles, à Sion, du 25 au 27 octobre 1924.

Sont appelés à concourir, toutes les personnes s'occupant de productions horticoles, tant au point de vue commercial qu'à celui de l'approvisionnement des marchés, ainsi que les industries, arts et sciences s'y rattachant.

Chaque exposant sera tenu de demander son admission dans la Société.

Les récompenses consisteront en diplômes : Prix d'honneur, 17 à 20 points ; Ire classe, 13 à 16 ; IIme classe, 7 à 12 ; IIIme classe, 1 à 6.

Les membres de la Société toucheront, en espèces, la valeur de fr. 1.50 par point, les industries exclues.

Les produits seront reçus : du vendredi 24 octobre, à 14 h., au samedi 25 octobre, à 8 h.

Chaque exposant pourra concourir individuellement dans chacune des sections.

Le jury sera composé de trois membres choisis parmi les notabilités horticoles. Sa décision est sans recours.

Les inscriptions sont reçues par M. Alfred Veuthey, à Saxon, jusqu'au 10 octobre.

Téléphones. — Dès le 1er novembre, les réseaux et stations centrales de Martigny, Charrat, Fully, Saxon, Riddes, Leytron, Le Châble, Sembrancher, Lourtier, Orsières, Liddes et Champex seront gérés administrativement et techniquement par l'office téléphonique de Sion ; les réseaux et les stations centrales de St-Maurice, Evionnaz, Vernayaz, Salvan, Finhaut, Châtelard et Trient le seront par l'office téléphonique d'Aigle.

La Direction des Télégraphes du Ier arrondissement : Pillonel.

Encore les œuvres pour les vocations sacerdotales. — On nous écrit :

Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt les articles publiés à ce sujet et nous ne pouvons que nous déclarer d'accord avec les correspondants du « Confédéré ». Cette quête à domicile est tout simplement une obligation forcée de donner. Les quêteuses ont des ordres en conséquence. Si vous refusez l'obole réclamée, ces demoiselles, avec leur plus gracieux sourire, vous remercient infiniment, demandent sur vous et vos familles toutes les bénédictions du Ciel et, à peine le seuil de la porte franchi, vous êtes signalés sur la liste des non-croyants qui sera remise au curé. Comme la loi accorde à ces derniers des droits et des pouvoirs dans tous les domaines, vous devinez la suite.

Pour ces bonnes œuvres, la parole du prêtre en chaire et la collecte à l'église devraient être suffisantes.

Nous n'avons aucune intention de réveiller des sentiments d'hostilité contre le clergé, mais nous estimons que dans une vraie démocratie, chacun doit être soumis à la loi commune. X.

C. A. S. — La cabane du Finsteraarhorn. — Malgré l'été pluvieux, la belle cabane « Finsteraahorn » construite par la section baloise du C. A. S. a pu être inaugurée le 28 septembre par un temps radieux. La cabane, en pierres, peut facilement abriter 32 personnes et remplace avantageusement l'ancienne « boîte à sardines », où il y avait place pour 10 personnes, alors qu'une trentaine y cherchaient parfois refuge. L'ancienne cabane était à l'altitude de 3282 mètres ; la nouvelle est à 3100 m. Elle est à cinq heures du sommet du Finsteraarhorn, à sept heures du Jungfraujoch, à une journée de l'hospice du Grimsel. « Finsteraahorn » sera la favorite des skieurs qui peuvent en approcher sur leurs skis jusqu'à quelques mètres seulement et y touver un abri confortable et chaud.

Commission romande de la ligne du Simplon. — En prévision de la prochaine conférence européenne des horaires, qui aura lieu à Naples au mois de novembre, la commission romande de la ligne du Simplon a adressé aux organes supérieurs du P. L. M. et des C. F. F. un certain nombre de requêtes visant l'amélioration du trafic sur la section Paris-Vallorbe-Milan. Une délégation de cette commission a été reçue, mercredi dernier, à Berne, par MM. Schrafl, directeur général des CFF ; Matter chef de l'exploitation, et Gorjat directeur du 1er arrondissement. Les requêtes de la commission ont été attentivement examinées, dans l'esprit le meilleur. Il ressort de l'entretien que des améliorations réelles pourront être apportées, avec l'horaire 1925-26, à la ligne internationale du Simplon.

Reniement. — M. Hofer, secrétaire ouvrier à Sion et propagandiste chrétien social, écrit aux journaux :

« Le secrétariat ouvrier chrétien-social du Valais romand, à Sion, déclare qu'il n'a rien de commun avec une entreprise d'occasion, sans officialité, ou des personnes qui se présenteraient sous le nom vague de « secrétariat ouvrier », Martigny. »

MASSONGEX. — La sécurité au village, s. v. pl. — Il n'y a nulle part en Valais (exception faite de Collombey ?) où les passions politiques soient aussi vives qu'à Massongex. Le village est livré aux plus viles querelles, il ne se passe guère de semaine sans qu'une bagarre éclate, provoquant l'émoi de l'élément honnête.

Dimanche dernier 28 septembre, un événement particulièrement pénible s'est déroulé au cours de l'après-midi.

Un honnête citoyen, tranquille et estimé, appartenant au parti libéral, se trouvant à la Pinte communale, a été violemment attaqui par un groupe de conservateurs exaltés ; au plus fort de la lutte, un membre de la Société de musique l'« Echo de Châtillon » lui asséna sur la tête une bouteille d'un litre. Au nombre de ces fanatiques se trouvait un missionnaire en soutane qui prit également part à la lutte au lieu de concilier les esprits et tenter de ramener la paix. Quelle leçon de charité chrétienne cet évangélisateur a dû donner aux femmes et aux enfants qui assistaient à cette scène écœurante ?

Un conseiller communal (libéral) voulant intervenir et porter secours au pauvre jeune homme, lâchement assailli, fut lui-même fort malmené et renversé à terre.

Nous nous demandons quand l'autorité supérieure interviendra pour mettre fin à ce désordre chronique qui jette le discrédit sur la population honnête du village.

Que pense l'honorable préfet de St-Maurice de la conduite de ses bouillants administrés ?

BOUVERET. — Les horaires. — Nos administrations ferroviaires viennent de publier l'horaire d'hiver qui entrera en vigueur le 5 octobre en France.

Comme toujours, cet horaire tient réellement compte des intérêts de notre région, et, au point de vue commercial, il facilitera beaucoup les relations économiques entre la Savoie et le district de Monthey. Le premier train arrive de France à 9 h. 27, alors que le train suisse quitte le Bouveret à 8 h. 45. Le second train arrive à 12 h. 43, soit 43 minutes après le départ du train suisse. Si les autres trains sont à l'heure, la correspondance pourra plus ou moins être assurée. En sens inverse, tous les trains correspondent naturellement avec une pause d'une heure et demie à deux heures dans l'inconfortable gare du Bouveret, sauf le train du matin qui n'a que 10 minutes de battement.

(Feuille d'Avis de Monthey).

ST-GINGOLPH. — Accident. — François Fornay, de St-Gingolph, 49 ans, carrier, s'étant rendu à Novel, a fait une chute dans un ravin et s'est tué. On a retrouvé son cadavre au bord de la rivière la Morge, après de longues recherches effectuées par la famille.

GRAND-ST-BERNARD. — On nous assure que l'an prochain le nouvel hospice sera exploité comme hôtel dirigé par un tenancier compétent, locataire de la congrégation. Le couvent se modernise.

SIERRE. — Tir et drapeau des sous-offs. — La Société des sous-officiers de Sierre a joyeusement inauguré, dimanche, un drapeau dont elle vient de se doter. Une cinquantaine d'officiers et de sous-officiers ont pris part à la fête. Après la bénédiction de la bannière, un cortège a parcouru les rues de Sierre, un banquet et un tir très animés ont eu lieu ensuite.

LEYTRON. — Ceux qui s'en vont. — Hier, dimanche, un long cortège d'amis et de connaissances ont rendu les derniers honneurs à cet homme de bien qu'était Abel Rossier, mort prématurément à l'âge de 47 ans, après quelques jours de maladie seulement.

Le défunt, qui se distinguait par de belles qualités de cœur et de travail, fait un grand vide dans la commune, dans le parti libéral et spécialement au sein de la société de musique la « Persévérance » à laquelle il a voué jusqu'au dernier moment et ses talents et son affection.

Que ce brave homme, car il l'était dans toute l'acception du terme, repose en paix et que la terre lui soit légère.

Nos vives condoléances à la famille en deuil.

Des amis.

POUR LA FURKA

De la chronique valaisanne à la P. S. M. :

Est-ce un signe d'espérance qui vient, d'au-delà du Gothard, pour la ligne de la Furka ? Un homme qui, en matière de chemins de fer fait autorité en Suisse, et assure-t-on, est « personna grata » au Palais fédéral, M. Bener, de Coire, directeur des Chemins de fer rhétiques, fait entrevoir une possibilité de sauvetage, du moins pour le tronçon Dissentis-Andermatt. Ce serait toujours une manche gagnée.

Dans une conférence tenue à Truns, M. Bener conseille aux Grisons et au canton d'Uri de souscrire chacun pour 200,000 fr. d'actions de priorité d'une entreprise nouvelle Dissentis-Andermatt. Ces deux cent mille francs représenteraient la somme que les amateurs de matériaux payeraient aux enchères publiques en cas de liquidation de la société et la démolition de la ligne. Une nouvelle assemblée annoncée comme devant être une « grande assemblée », doit se réunir le 12 octobre, à Truns, pour discuter derechef. Je vous jure qu'on se tient les pouces en Valais et qu'on compte sur le prestige de M. le directeur Bener.

Décidément, la Furkabahn est une ligne vivace : elle n'ira pas jusqu'au « De Profundis. ». H. L.

MARTIGNY

Cours professionnels et de perfectionnement

Ce soir, lundi 6 octobre s'ouvrent simultanément les cours de l'école d'arts et métiers et ceux de la Société des commerçants. Nous les recommandons à l'attention de la jeunesse laborieuse et studieuse de Martigny et environs.

Les vendanges

Pompe à vendange

Chez M. Charles Bonvin, à Sion, fonctionne une moto-pompe à vendange. C'est un fort utile appareil qui, au moyen d'un ingénieux mécanisme, avale la vendange foulée au sortir de la bossette pour la « rendre » ensuite sur le pressoir, économisant ainsi toute une coûteuse manutention.

C'est sur l'initiative de M. Deladoey, cour-

SUZE
Apéritif à la Gentiane
stimule les fonctions de l'estomac
Se boit sec ou à l'eau avec
Sirop de citron

tier en vins, que les premiers essais de la pompe à vendanges ont eu lieu à Sion. Ils ont été concluants et se prolongeront toute la semaine.

L'appareil qui sort des ateliers Menu et Frédéric Salathé, constructeurs à Lausanne et Morges, était présenté par M. l'ingénieur Kernen.

En Suisse

Le Tribunal fédéral et l'interpellation Stähli

Le Tribunal fédéral ne va pas tarder à examiner la question de l'incompatibilité des mandats de membre d'un tribunal arbitral et de juge fédéral. On sait que M. Stähli et les co-signataires de son interpellation demandaient que le Conseil fédéral donnât des éclaircissements sur ce problème. On apprit alors, non sans quelque surprise, que cette affaire était pendante à Lausanne depuis fort longtemps. Or, il se trouve que le Tribunal fédéral avait demandé le rapport sur cette question avant le début des vacances d'été. Comme on considère à Berne le règlement de cette affaire comme réservé en première ligne au Tribunal fédéral, il faut souhaiter que l'on procède sans retard à l'examen de la question à Lausanne.

REDUCTION DES TAXES POSTALES

Des réductions de taxes postales dans le trafic avec l'étranger sont mises en vigueur le 1er octobre. Il s'agit tout d'abord de la taxe des lettres jusqu'à 20 gr. et de la taxe minimum des papiers d'affaires, qui seront l'une et l'autre réduites de 40 à 30 cent. En outre, la taxe pour express à destination de l'étranger est abaissée de 80 à 60 cent. ; le droit de retrait et de changement d'adresse ainsi que pour l'annulation ou la réduction du montant de remboursement sera réduit de 80 à 70 cent.

C'est pour des motifs d'ordre financier que l'administration postale s'est décidée de commencer la réduction des taxes sur le terrain international. Un abaissement du port des cartes postales est déjà intervenu au début de l'année. La nouvelle taxe des lettres pour l'étranger nous rapproche ainsi du régime de paix. Ces diverses réductions ne manquent pas d'occasionner pour les postes une diminution des recettes ; on estime cependant qu'une grande partie de cette somme se trouvera compensée par le fait de l'augmentation du trafic qui résulte d'ordinaire d'une baisse des taxes.

D'autre part, une amélioration constante se manifeste dans la situation financière des postes. Et l'on se demande non sans raison si le moment ne serait pas venu d'introduire la réduction des taxes également dans le trafic interne. L'administration des postes allègue cependant qu'une réduction des taxes de 5 cent. entraînerait une diminution des recettes de 5 millions de francs. On fait valoir en outre que les bénéfices de l'administration postale rentrent, en vertu de la constitution, dans les ressources financières de la Confédération ; de plus, les postes doivent constituer de la sorte un fonds de réserve afin de pouvoir « tenir le coup » dans les temps de crise, et ne pas compromettre le compte fédéral d'Etat dès la première alerte. L'administration des postes n'en continue pas moins d'examiner la question. L'article 64 de la nouvelle loi postale autorise les Postes à réduire les taxes et il faut compter que l'on pourra procéder avant qu'il soit longtemps à un abaissement des taxes, moyennant des économies rationnelles et une certaine réserve dans les décrets de nouvelles dépenses.

Le départ du calife

Le calife Abdul-Medjid II, descendu le 7 mars dernier au Grand Hôtel de Territet, en est parti dimanche avec ses enfants et sa suite (au total 11 personnes) pour Cimiez, près Nice, où une villa a été louée à son intention. Un service de surveillance discret, avait été organisé au départ, tant à Territet qu'à Lausanne et un agent de la sûreté vaudoise l'a accompagné jusqu'à Genève.

Avec le calife se trouvaient sa femme, sa fille, âgée de 15 ans, son fils et sa femme, deux secrétaires, quatre dames d'honneur et le médecin.

Le prince Abdul-Medjid est dans sa 56me année ; c'est le fils du sultan Abdul Aziz, assassiné en 1876 ; pendant tout le règne d'Abdul Hamid, il a vécu dans une retraite absolue ; le 1er novembre 1922, l'Assemblée nationale d'Angora ayant proclamé la déchéance du sultan Mehmed VI, lui avait donné l'investiture comme calife.

La responsabilité du passeur

Le tribunal cantonal de Schaffhouse a acquitté le passeur Emile Fahr, de Ruedlingen, qui, le dimanche de la Pentecôte, promenant un groupe de jeunes gens sur le Rhin, avait heurté un pont, ce qui causa la mort de cinq personnes. L'avocat de la défense a plaidé l'homicide par imprudence.

Pour le Tessin

A la suite de la catastrophe du Val Maggia, le Conseil d'Etat du canton du Tessin vient d'adresser un appel vibrant, dont voici la teneur :

La catastrophe du 29 septembre est autrement plus grave qu'on ne l'avait cru tout d'abord. D'autres hautes vallées tessinoises ont souffert du fléau. La gravité de la situation provient surtout de la pauvreté de la population qui n'a pas les moyens nécessaires pour reconstruire ses maisons détruites et déblayer les champs et le terrain recouverts par les éboulements. Le Conseil d'Etat du Tessin fait tous ses vœux pour que soit la Confédération soit le canton viennent au secours de la malheureuse population le plus tôt possible et fassent leur devoir.

Le dangereux taureau

Un taureau d'élevage, que conduisait sur la route menant à Hofwil (Berne), un vacher nommé Christian Gerber, rendu soudain furieux, s'en est pris à ce dernier, qui fut mis dans un triste état. Des paysans accourus immédiatement sur les lieux, parvinrent à dégager Gerber de dessous l'animal en furie. Le vacher été très grièvement blessé.

Le directeur infidèle

L'avocat italien Pesci, en fuite après la faillite de la Société coopérative ouvrière de consommation de Lugano, dont il était le directeur, vient d'être jugé en contumace par la Cour d'assises de cette ville, qui l'a déclaré coupable de détournements répétés s'élevant à un total de 15,000 fr et condamné à cinq années de réclusion, 500 fr. d'amende et aux dépens.

Le ministère public a lancé contre Pesci un autre mandat d'arrêt pour détournement au préjudice de la Société coopérative de cordonnerie de Lugano ; enfin, les créanciers de la Coopérative ouvrière de consommation ont introduit une action civile en remboursement des sommes perdues qui s'élèvent à 195,000 francs ; cette dernière action vise tous les membres du Conseil d'administration de la Société.

En l'an 5685

Le 29 septembre, premier jour du mois Tischri, les Israélites ont célébré le commencement de l'année 5685.

Le marché des fruits

La récolte des poires à cidre tire à sa fin, il ne reste plus guère que les tardives à récolter. Suivant les qualités, elles ont été payées à raison de fr. 2.50 à 5.50 par 100 kg.

Quant au marché des fruits de table, il ne paraît pas être encore tout à fait fixé : les prix de fr. 9.— à 14.— les 100 kg., payés au producteur, suivant les qualités, ont été cités pour fruits triés.

On annonce que quelques expéditions de fruits à cidre et de table ont eu lieu pour l'étranger. Cependant, on se rend compte qu'en Allemagne les marchés sont approvisionnés à bon compte par d'autres pays. On prévoit que les conditions d'exportation pour les pays scandinaves et la Hollande seront peu avantageuses.

L'heure d'hiver

L'heure d'hiver a été rétablie en Angleterre dans la nuit du 20 au 21 septembre et en France dans la nuit du 4 au 5 octobre.

Le feu aux mines d'asphalte

Un incendie a éclaté dimanche, à 16 h. 30, dans le bâtiment des fours et des chaudières des grandes mines d'asphalte du Val-de-Travers, propriété de « The Neuchâtel Asphalte Company limited ». Les pompiers de Couvet et de Travers combattent le feu avec énergie. Une fumée épaisse et âcre s'élevait du bâtiment enflammé.

Les bâtiments voisins ont pu être préservés.

Le feu est dû à un retour de flammes. A la fin de l'après-midi, le gardien de service, désirant se rendre compte de la marche des chaudières qui restent sous pression et dont le foyer demeure allumé, ouvrit la porte du foyer. Un vent très violent soufflait : il occasionna un violent retour de flammes qui mit le feu au bâtiment. Le gardien n'a pas eu de mal.

Le bâtiment des chaudières et des machines à faire le mastic est détruit. Les chaudières et les machines sont abîmées et les dommages considérables. Il n'y a pas d'accident de personne.

La fabrication de la poudre d'asphalte pourra continuer, celle du mastic sera interrompue jusqu'à la réintégration de nouvelles chaudières et de nouvelles machines.

Les chasseurs zurichois protestent

L'assemblée des délégués de l'Association zurichoise des chasseurs a décidé d'envoyer au Conseil fédéral un recours contre le gouvernement de Zurich. Ce dernier, dans l'ordonnance extraordinaire sur la chasse qu'il a promulguée cette année, a fixé au-dessus du maximum prévu par la loi zurichoise (300 fr.) le prix à payer pour les patentes et n'a pas tenu compte d'autres dispositions des lois cantonale et fédérale (date de la fermeture de la chasse au chamois, etc.).

La valise disparue

Le représentant d'une maison allemande, arrivé dernièrement à Zurich, avait déposé au guichet des bagages, à la gare centrale, une grosse valise contenant des tapis de table, moquettes, travaux à l'aiguille, etc., d'une valeur de 40,000 francs, destinés à une exposition de Zurich, mais il perdit le récépissé et lorsqu'il voulut retirer son colis, il apprit que celui-ci avait été remis à un inconnu. On n'a aucun indice sur cet indélicat personnage.

LES ACCIDENTS

Christian Schocher, 30 ans, de Pontresina (Grisons), garde-chasse et guide de montagne, se trouvait à la chasse lorsque soudain son fusil partit de lui-même. Schocher reçut la charge qui provoqua une hémorragie à laquelle il succomba avant qu'on ait pu lui porter secours. Il laisse une veuve et un enfant.

LES NOYADES

— On a découvert, dans le lac de Bret, près Puidoux, le cadavre d'Aloys Chollet, agriculteur, 27 ans, demeurant à Puidoux, journalier, marié, père de quatre enfants en bas âge, tombé accidentellement dans le lac.

Une dame farouche

Il y a quelque temps, un domestique de campagne avait cru se rendre intéressant en donnant par surprise un baiser à une dame d'Oron. Une plainte fut déposée et l'homme a été condamné à une amende de fr. 30.— et aux frais de la cause.

Glanez, glanez..

« Allons ramasser les épis laissés par les moissonneuses », a dit le poète. C'est ce qu'ont fait de braves gens d'Essertines sur Yverdon, Mme Maurice Perret et son enfant ; ils ont ainsi ramassé, épi après épi, au cours de la moisson dernière, 348 kg. de blé. C'est le beau résultat d'un persévérant labeur. Mais, comme les années précédentes, c'est Mlle Hélène Miéville et sa nièce qui tiennent le record, avec le produit énorme de 865 kg., huit quintaux et demi de beau froment relevé de terre ; Si l'on songe qu'un épi ne compte que quinze ou vingt grains de blé, on se rendra compte du nombre de fois qu'ont dû se baisser ces braves glaneuses.

Statistique ferroviaire

D'après une statistique dressée par le Département fédéral des Chemins de fer, l'ensemble du réseau des chemins de fer suisses a bouclé le compte de 1923 par un excédent d'exploitation de fr. 131,220,416.—, contre une somme de 47 millions de boni l'année précédente. L'augmentation correspond ainsi au 178,7 %. Voici comment se répartit cette plus-value des recettes : 107,4 millions pour les chemins de fer fédéraux, 7,19 millions pour les autres chemins de fer à voie normale, 8,13 millions pour les chemins de fer à voie étroite, 1,14 million pour les chemins de fer à crémaillère, 6 millions pour les tramways et 1,26 million pour les funiculaires.

Un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès

La Régie des alcools a liquidé, par voie de conciliation, deux procès qui ont beaucoup fait parler d'eux. La première affaire est un litige qui dure déjà depuis plusieurs années et qui était arrivé jusqu'au Tribunal fédéral. Il s'agissait de la gestion du dédommagement à fournir à la Société de distillerie Aesch-Dornach, qui avait dû suspendre son activité par le fait que son territoire d'approvisionnement en pommes de terre avait été « drainé » par le marché de Bâle. Bien que la Régie des alcools ne fût en rien responsable de cette modification du régime des approvisionnements, elle s'est déclarée prête, aux termes de la conciliation actuellement conclue, à verser un dédommagement unique à la Société.

La seconde conciliation intervient entre la Régie et la maison Weibel et Gerber, à Münsingen, qui avait opéré des affaires illicites avec l'eau-de-vie de fruits. En l'occurence, la Régie s'est déclarée disposée, contre dédommagement approprié, à laisser tomber la plainte qui avait fait l'objet d'une procédure juridique.

PETITES NOUVELLES SUISSES

— Les autorités douanières françaises ont supprimé l'émolument d'exportation du 15 % sur les fromages Roquefort et autres produits français fabriqués avec du lait de brebis.

— Une commission bavaroise a acheté pour le compte de l'Etat 20 pièces de bétail d'élevage du Simmenthal. Le ministère bavarois de l'agriculture veut donner plus de vigueur au cheptel de son pays en se procurant des reproducteurs à la souche même de la race. Dautres Etats du sud de l'Allemagne vont, paraît-il, imiter l'exemple de la Bavière.

— Le Dpt. de l'Economie publique vient de décréter une autorisation générale d'importation pour les chaussures et marchandises analogues, par la frontière française et italienne. Cette autorisation entre en vigueur le 8 octobre.

Nouvelles de l'Etranger

L'affaire Matteotti

La police, avisée par le consul général d'Italie qu'un assassin de Matteotti, nommé Philippe Panzeri, s'était réfugié à Marseille avec un de ses complices, le nommé Auguste Malacria, a arrêté ce dernier dans un hôtel où il était descendu sous le nom d'emprunt de Georges Robert, ainsi que sa maîtresse. Il s'est refusé à donner aucun renseignement sur Panzeri, mais il aurait avoué être compromis dans l'assassinat Matteotti. Malacria est un ancien combattant de l'armée italienne.

Çà et là

— On annonce le décès, à Paris, du prof. Broca, professeur à la Faculté de médecine de Paris, chirurgien à l'hôpital des enfants.

Le défunt, qui était âgé de 65 ans, avait publié des ouvrages sur la hernie, la chirurgie cérébrale, pour lequel l'Académie de médecine lui décerna le prix Laborie, et un traité de chirurgie infantile.

— Des pluies torrentielles ont causé des inondations dans la vallée inférieure du Rhône, dans la région d'Arles, et Tarascon. La voie du chemin de fer a été emportée entre les stations de Fréjus et de St-Aigulf.

— M. Mussolini a fait l'apologie du fascisme dans un grand discours à Milan. Il a parlé du respect dû à la monarchie, à l'Eglise et à la Constitution (sic).

Pendant ce temps, des discussions très vives se poursuivent au Congrès libéral de Livourne pour et contre la collaboration des libéraux avec le fascisme.

— Les insurgés géorgiens annoncent des succès considérables contre les troupes soviétiques. 500 prisonniers russes ont été capturés.

— La presse parisienne commente diversement la clôture de travaux de la 5me assemblée de la S. d. N. sur la signature du protocole.

La France a réellement déclaré la paix au monde, dit l'« Ere Nouvelle », et elle triomphe sur la politique de M. Briand, à Cannes, jadis bafouée.

On a sinon ainsi la paix réelle, ou du moins le mécanisme de la paix, écrit l'« Oeuvre ».

Pour le « Matin », la tentative de Genève est la plus belle et la plus sérieuse de toutes.

Le protocole, aux yeux de l'« Echo de Paris », n'est qu'une promesse qui achemine la France vers la conférence du désarmement, où le terrain est glissant.

Le « Gaulois » prévoit une étape sur le difficile chemin de la paix et l'« Eclair » une sinistre duperie.

Fasse le Ciel que ce dernier ait tort.

CHRONIQUE SPORTIVE

FOOTBALL.

Plusieurs matches pour le championnat suisse, série A, ont été disputés hier, dimanche :

A Lausanne, Lausanne bat Cantonal par 3 buts à 1.

A Genève, Etoile-Carouge bat Servette, 4 à 2.

A Montreux, Fribourg bat Montreux, 1 à 0.

A La Chaux-de-Fonds, le F. C. Chaux-de-Fonds bat Etoile, 1 à 0.

Mieux vaut louer les vertus d'un ennemi que flatter les vices d'un ami.

Cours des changes

Communiqué par MM. Closuit & Cie, Banque de Martigny	COURS MOYENS 4 oct.	6 oct. à 10 h
Paris	27.57	27.49
Londres	23.37	23.30
Italie	22.92	22.85
New-York	5.23	5.22
Belgique	25.30	25.25

AIGLE

Café-Restaurant de la Croix Blanche

Vins 1er choix

Restauration soignée

Reymondin & Moret

Boucherie Albert Gaudet
Plainpalais-Genève
On expédie franco contre remboursement

Bouilli 1re qualité	2.50	le kg.
Rôti bœuf	3.50	»
Graisse bœuf	1.50	»

POUR les VENDANGES
Viande bon marché

Bouilli avec os	le kg. Fr.	**1.80**
Rôti sans os		**2.80**
Viande fumée sans os		**2.60**
Saucisses et saucissons		**2.80**
Salamis		**3.80**

Expéditions Demi port payé
Boucherie chevaline centrale
7 Louve **Lausanne** H. Verrey

à vendre
Beau taureau
reproducteur, primé à 74 p., âgé de 20 mois. S'adresser à Jules Hugon, Les Jeurs, Trient.

A louer
à Martigny-Ville, à l'avenue de la gare, très joli
appartement
S'adresser à Joseph Gualino

CIDRE
doux et cuvé
Parc avicole, Sion

Couturière
pour **dames** et **enfants**
prendrait à domicile tous genres de travaux.
Se recommande : **Elise de Siebenthal,** Maison Rouiller-Thévenon, Martigny-Gare.

VIDOCQ?????

A vendre
chienne de chasse
S'adresser au *Confédéré.*

A vendre
beaux porcelets
de 4 semaines et **bonne vache** printanière.
S'adresser à Emile Darbellay, Martigny-Bourg.

Tombola

en faveur des Suisses nécessiteux rapatriés de Russie

9000 lots d'une valeur de 65.000 francs

Prix du billet 1 fr. Tirage fin octobre

Billets en vente dans les magasins de MM.

à Martigny-Bourg
Marc Darbelley, chaussures,
B. Bruchez, modes
Louis Werlen, négt
L. Emonet, fers
M. Gard, boulangerie
Joseph Vouilloz, coiffeur.

à Martigny-Ville
Edmond Ménard, cigares
Ducrey Frères, tissus
Math. Voggenberger. horlog.
E. Guigoz, chaussures

Par sa mousse douce et abondante, la Savonnette

„ODANIL"

donne à la peau le velouté des fleurs

En vente partout. Prix Fr. **1.--** le morc.

Amis du Valais

Lorsque vous viendrez à **Genève** visiter l'Exposition des Produits du Valais, n'oubliez pas de rendre visite à

Marius Fessler Café des Commerçants

4, Rue Rousseau, vous y trouverez avec les meilleurs crûs, toutes les spécialités du Valais.

BATTEUSES-TARARES
HACHE-PAILLE -- COUPE-RACINES
Charrues américaines et Brabanettes

en vente à des prix avantageux à

l'Agence Agricole et Industrielle à SION

Couleurs — — Huiles — — Vernis

PAPIERS PEINTS

Verres à vitres et Glaces

BAGUETTES D'ENCADREMENTS — PLAQUES DE PROPRETÉ (cristal et celluloïd)

Joseph GUALINO

AVENUE DE LA GARE 22 **MARTIGNY**

Gros et détail — Téléphone 145

Ecole Cantonale d'Agriculture de Châteauneuf

Créée en vue de la formation professionnelle des futurs agriculteurs. Enseignement théorique et pratique, portant spécialement sur les différentes branches de l'agriculture valaisanne.

Dès 1924, travaux pratiques d'atelier, notamment forge et menuiserie: réparations courantes d'outils et instruments agricoles.

Instruction et éducation sont l'objet de soins dévoués de la Direction. Ouverture des cours en novembre. Demander prospectus et programme.

Perdu

une **montre en or** de dame La rapporter contre récompense au bureau du journal.

Le Comptoir d'Escompte de Chamonix engagerait

deux apprentis

Bons salaires dès début.

Importante

Société d'assurances populaires venant de lancer tarif nouveau et sans concurrence en son genre, demande

agent général

bien introduit dans les principaux centres valaisans. — Forte commission. Offres sous Case postale 18.649. Berne 17.

Buick

Salon de Paris

Du 2 au 12 octobre

au stand No 101 - Grande nef

La nouvelle Buick

Standard Six

est exposée

Son succès est sans précédent et dépasse celui des fameuses Buick 6 cylindres 1924 qui roulent actuellement en Suisse par centaines et dont le modèle reste inchangé sous le nom de

MASTER SIX

Lorsqu'on pourra construire de meilleures automobiles, Buick les construira

Salon de l'Automobile SION

Jeune fille

présentant bien, de 20 à 30 ans, **trouverait place comme sommelière.**

S'adresser sous P 4292 S Publicitas, Sion.

Automobiles

FIAT camionnette 15 C.V. complètement équipée. Prix exceptionnel **4500** Fr.

De Dion Bouton, camionnette 14 C.V. avec carrosserie et pont, prix exceptionnel **3500** Fr.

S'adresser : Zweigart, Automobiles, Place Chauderon, Lausanne.

A remettre

au centre de la ville, pour cause d'imprévu, une

fumisterie-serrurerie

avec force motrice, comprenant magasin et appartement si on le désire. Maison fondée en 1840. Facilité de paiement contre bonne garantie. Adr. Case postale 10676, St-François, Lausanne.

VIDOCQ?????

Composé de pur **KENTUCKY** d'après une vieille formule, le **Cigare de MONTHEY** répond toujours au goût du vrai fumeur. Il est le cigare valaisan par excellence.

Banque Tissières Fils & Cie
Martigny

Nous payons actuellement

Dépôts à terme 3 à 5 ans **5 1/2 %**

Caisse d'Epargne (autorisée par l'Etat et au bénéfice de garanties spéciales) **4 1/2 %**

Comptes-courants à vue **3 1/2 %**

Comptes-courants **bloqués** ou à préavis (selon durée et montants) **3 3/4 - 5 %**

Prêts hypothécaires et sur billets - Comptes-courants commerciaux.

Changes aux meilleures conditions

Déposez vos fonds et faites vos affaires dans les banques du pays.

Beaux porcelets

de 8 à 10 semaines à des prix très modérés chez Octave Giroud, Charrat (Téléphone 12).

Avant l'hiver

une bonne précaution à prendre est de faire une cure de

Thé Béguin

le meilleur dépuratif connu qui, en débarrassant le corps des impuretés qu'il contient, rend capable de supporter les rigueurs de notre climat. En outre:

il guérit les dartres, boutons, démangeaisons, clous, eczémas, il **fait disparaître** constipation, vertiges migraines, digestions difficiles, etc., il **parfait** la guérison des ulcères, varices, plaies, jambes ouvertes. Il **combat** avec succès les troubles de l'âge critique. La boîte fr. 1.80 dans toutes les pharmacies. Dépôt général **Pharmacies Réunies No 50, La Chaux-de-Fonds**

Industriels, Commerçants !!

Factures — Mémorandums — Carnets à souche
Cartes d'adresses — Etiquettes — Enveloppes
Cartes de visite — Avis de passage — Têtes de lettres — Faire part de fiançailles, de mariages et mortuaires — tous les imprimés

sont livrés promptement et soigneusement par

l'Imprimerie Commerciale Martigny

ESCARGOTS

Sommes acheteurs escargots bouchés ; toute quantité; hauts prix, payement comptant. Offres sous P 4263 S, Publicitas, Sion.

Professeur de musique

1er prix clarinette; diplôme de capacité Conserv. Toulouse prendrait direction harmonie ou fanfare et se chargerait cours d'élèves dans canton Valais. Offres sous P 4261 S. Publicitas, Sion.

Mademoiselle

Y. Frachebourg

reprend ses leçons et conversations françaises à partir du **7 cet.**

Apprentie

On demande une apprentie repasseuse.

S'adresser à Blanchisserie Schacher-Wandfluh, à Aigle.

Gramophones

Grand choix de disques, aiguilles, saphirs.

H. Hallenbarter, Sion

Occasion
Machine à écrire

Underwood à 300 fr. H. Hallenbarter, Sion.

VINS

Le bon fournisseur

A. Rossa, Martigny

Tél. 81

Assortiment de vins rouges et blancs. Importation directe. Maison très connue et de confiance

Se recommande.

BOUCHERIE CHARCUTERIE **Bovey**

Avenue de l'Université 7
Téléphone 8885
Lausanne

J'offre: Saucissons mi-porc fr. **1.50** le 1/2 kg.; Saucisses de ménage fr. **1.25** le 1/2 kg.; Saucisses au cumin fr. **1.25** le 1/2 kg; Gendarmes et cervelas à 20 ct. pièce; Salamettis à 30 cts.; Graisse de bœuf fondue fr **0.90** la livre, crue fr. **0.70** la livre.

CHOCOLAT **Grison** QUALITÉ EXQUISE

FOURRURES
Maison Henning

Gd St-Jean 39 **Transféré Gd St-Jean 31**

Choix superbe en

Fourrures, Manteaux, etc.

Réparations soignées . . . . . **Transformations**

Se charge de **teindre les renards** du pays en gris, bleu, noir et brun.

Pour vos tricotages

demandez la laine au

„Griffon"

lien vert **la meilleure**

Banque Maurice Troillet
MARTIGNY

Agence à Bagnes

Prêts sur billets - Avances sur titres

Ouvertures de Crédit avec hypothèques

Dépôts à terme 3 à 5 ans: 5 1/2 %

AVIS

Les héritiers de Jean-Joseph SAUDAN, ancien forestier à **Martigny-Combe** mettent en vente leur mayen sis aux **Assets** et comprenant:

Bâtiments, prairie et forêt, d'une contenance de 105 mesures. Bois de tout 1er choix soit: 200 mélèzes, env. 200 m3. 50 sapins, 200 poteaux mélèzes et 50 stères de bois feuillu. On traiterait pour le bloc ou pour les bois séparément. Faire les offres à **Saudan Casimir,** maitre-charpentier à Martigny-Combe.

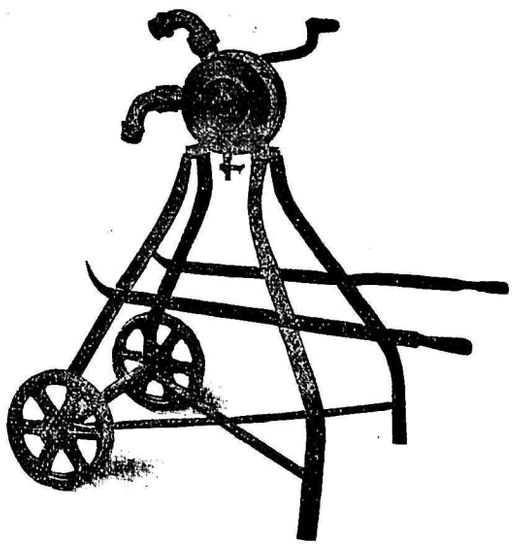

Tonneaux à MOUSSEUX
Brantes vaudoises
Métabisulfite
Pèse-moût valaisan
(Dr Zurbriggen)
Pompes à vins

Tuyaux caoutchouc - Bondes à moût - Suif - Soufre - Bouchons ainsi que tous les articles et machines de cave, chez

A. Gruber-Allet, Sion

Rue des Remparts

73 **Feuilleton du « Confédéré »**

La Dame aux Millions

par

CHARLES FOLEY

On atteignit ainsi, péniblement, l'heure du dîner. A table, ce fut pis. Dès qu'il fut assis à la droite de madame Biquet, Morain prit machinalement son verre et passa sa serviette dedans. Madame Biquet commanda au maître d'hôtel :

— Changez le verre de M. Morain.

Le second verre posé devant lui, le vieil homme le prit et l'essuya toujours machinalement :

— Donnez un troisième verre à monsieur, — ordonna la veuve imperturbable, mais foncièrement ravie de souligner l'incident.

Richard croisa le regard amusé de Mouchut et tous deux se mirent à rire. Madame Ward, dès qu'après eux madame Biquet eut furtivement souri, saisissant enfin le jeu de la patronne, pouffa plus ostensiblement que les autres. Marcelle, agacée, avertit doucement son père :

— Tu sais, père, les verres sont très propres.

Morain, vexé, voulut en avoir le dernier :

— Je n'en doute pas, mon enfant, mais comme ça... ce sera encore plus propre !

Tout le monde avait fini de rire que madame Ward gloussait encore. Lorsque Morain enfonça sa serviette dans le col de sa chemise elle fut reprise d'hilarité. De la main, madame Biquet lui faisait signe de se contenir, mais très bénignement. Aussi redoubla-t-elle au point que Richard en fut impatienté. Il coupa cette affectation d'une phrase rude :

— Je vous en prie, madame, ne riez pas comme ça : je vois le dossier de votre chaise !

Elle ferma la bouche, froissée. En vieux paladin, Morain prit la défense de sa petite amie :

— Laissez-la, jeune homme, rien n'est joli comme une jeune femme gaie. Mon pauvre petit bijou de femme, qui m'aimait follement, était, elle aussi, très rieuse. Je l'amusais souvent comme j'amuse madame. Riez, jeunesse, riez, vous n'aurez pas toujours vingt ans ! Ah ! à cet âge-là, j'étais moi-même un joyeux compagnon, si jamais il en fut ! On ne fait plus de parties comme nous en faisions. Je me rappelle particulièrement un matin de printemps, un sapré petit frisquet ce matin où, moi et six copains de la même trempe, nous partîmes de Joinville, dans une saprée grande, longue, étroite, diablesse de yole...

Excepté pour Marcelle, le dîner fut joyeux. Aveugle pour la mine contrainte de la jeune fille, madame Biquet approuvait les provocations de madame Ward à faire bavarder Morain. Ravi de son succès, il dégoisait sans mesure, lâchant ses bourdes. Au dessert, on était arrivé jusqu'à lui faire raconter cinq fois l'histoire de Joinville et il s'était prêté, par l'intermédiaire de son bijou de petite femme, toutes les qualités imaginables. Mouchut et madame Ward, avec un zèle jaloux, l'avaient tourné et retourné sous toutes ses faces grotesques. Il parut à Darney aussi ridicule que la patronne le pouvait désirer.

Morain n'en partit pas moins enchanté de l'accueil et promettant de revenir.

La voiture qui devait le ramener à la gare s'arrêta devant le perron. Le père et la fille étaient déjà installés dans le fond, quand Richard, payant d'audace, parut le chapeau sur la tête. Madame Biquet se mit devant son fils et dit d'un ton sans réplique :

— M. Morain sera fort aise d'être seul avec sa fille : ils ont mille choses à se dire.

Et elle claqua elle-même la portière, ne respira que lorsque la voiture fut loin dans l'avenue...

— Exquise soirée ! — fit Morain en savourant un délicieux cigare. — Ces gens-là ont été charmants pour moi, m'ont reçu comme un roi. Il n'y a que le fils Biquet...

— M. Richard Darney.

— Darney, si ça te fait plaisir. Celui-là, seul, ne me plaît pas beaucoup. Je ne sais si je l'intimidais, mais il n'a pas été aussi gai que les autres. Il ne m'a presque rien dit. Il est un peu bêta, n'est-ce pas ?

— Mais non, père, aucunement.

— Es-tu sûre ? Quand il s'est permis de vouloir empêcher ma petite amie de rire à son aise, je lui ai rivé son clou, sévèrement peut-être, mais la leçon lui profitera.

Il lança une bouffée de fumée en l'air et, agréablement bercé dans le landau capitonné, il s'amusait à se souvenir :

— Hein ! Comme je les ai divertis avec mon histoire de Joinville ! Riaient-ils de bon cœur ! Ce qui manque à ces milieux très riches, c'est l'esprit. Ils auraient besoin d'un bon vivant comme moi afin de les dérider...

Et il babillait, babillait, content de lui et des autres, engoncé dans son bien-être d'égoïsme. Marcelle le laissait dire, accablée de cette journée pénible, sans force pour réfuter les opinions de son père et redresser ses jugements. Elle savait cette tentative inutile !

Et, à travers les phrases vaines de Morain, pas un mot de tendresse vraie. Elle entendit vainement la caresse émue dont elle avait besoin. Alors elle parla de la maison, de Martine, demanda si tout allait à souhait :

— Pourquoi diable veux-tu que cela n'aille pas bien ? Martine a beaucoup d'ordre, je ne suis pas exigeant. Ça marche comme sur des roulettes.

— Et nos affaires d'argent... As-tu des nouvelles de Pavard ?

— Pourquoi veux-tu que j'en aie ? Ils ont leurs affaires, moi les miennes. Ne me gâte pas cette exquise soirée par tes questions moroses. Je suis parfaitement heureux tel que je suis, car j'ai mis mon bonheur dans mon indépendance. Pour toi, je ne m'informe pas de ton sort : c'est l'âge d'or. Tu as là deux amies telles qu'on n'en rencontre qu'une fois dans la vie. Cultive leur amitié. L'amitié, c'est le sourire de l'existence...

Il est superflu de vouloir engager des maîtresses de maison, qui en ont fait l'emploi, à abandonner le café de malt Kathreiner-Kneipp. Celles qui connaissent les avantages de cette boisson saine et économique la conserveront toujours.

COMMERCE

LAUSANNE Ecole LÉMANIA
Préparation rapide, approfondie.
BACCALAURÉATS
Maturités